



Règlement de copropriété non appliqué

Par Boobo

Bonjour,

Le syndic de copropriété ne fait appliquer le règlement que sur deux trois copropriétaires et laissent les autres faire.

Par exemple des éléments se détachent de deux balcons qui ont été sauvagement posés sur la séparation des balcons qui sont des parties communes et le syndic depuis 3 ans laisse faire.

Les éléments qui se sont détachés ont frôlé la tête d'un enfant au niveau des jeux communaux qui sont à l'extrémité de la copropriété.

La mairie a rappelé à l'ordre le syndic mais cela n'a rien changé.

Les autres membres du conseil sont inertes et ne veulent rien faire.

Étant un des membres du conseil syndical que puis-je faire pour faire appliquer le règlement et surtout supprimer ce risque ?

Merci à vous.

Par yapasdequoi

Bonjour

Vous pouvez faire une mise en demeure au syndic.

Toutefois c'est de la responsabilité civile des copropriétaires qui ont posé ces trucs qui tombent.